

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/20246 27 octobre 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à ma lettre No 696 datée du 12 octobre 1988, j'ai l'honneur de vous informer, d'ordre de mon gouvernement, de nouvelles violations du cessez-le-feu par les forces iraquiennes. La numérotation fait suite à celle de ma lettre précédente.

- 312. Le 30 septembre 1988, au point 522-588 de la carte de Sumar, les forces iraquiennes ont établi 20 nouvelles positions offensives.
- 313. Le 30 septembre 1988, au point 564-528 de la carte de Sumar, les forces iraquiennes ont établi 5 nouvelles barricades
- 314. Le 3 octobre 1988, au point 669-865 de la carte de Gilan-e-Charb, les forces iraquiennes ont établi au moins 3 barricades en face de Siranabad.
- 315. Le 16 octobre 1988 à 7 heures, les forces iraquiennes ont avancé et occupé une colline au point 049-489 de la carte de Kharrateha.
- 316. Le 17 octobre 1988, entre 10 heures et 16 heures, 8 militaires iraquiens ont été vus en train d'ériger une tour de quet au point 580-510.
- 317. Le 18 octobre 1988, à 8 h 30, 4 militaires iraquiens ont été vus en train d'établir une barricade au point 498-560 de la carte de Sumar.
- 318. Le 18 octobre 1988, entre 8 heures et 9 h 30, puis entre 15 h 30 et 17 heures, des militaires iraquiens ont été vus en train de creuser un canal au point 80-510 de la carte de Sumar.
- 319. Le 18 octobre 1988, à 11 h 20, un véhicule de transport de troupes iraquien a été vu, près du point 016-217 de la carte de Dehloran alors que des forces militaires en descendaient et se mettaient en position.
- 320. Le 18 octobre 1988, à 14 h 30, des forces iraquiennes ont tiré une salve de coups de feu contre les forces iraniennes, au point 036-390 de la carte de Sardasht.

- 321. Le 18 octobre 1988, à 15 heures, l'équipe d'observateurs des Nations Unies s'est rendue dans le district d'Haftvan à la demande des forces iraniennes. La voyant arriver, les forces iraquiennes ont abaissé à la hâte les drapeaux iraquiens arborés dans le district en violation des dispositions du cessez-le-feu.
- 322. Le 18 octobre 1988, à 15 h 30, les forces iraquiennes ont tiré 21 obus d'artillerie de 60 mm au point 78-08 des cartes de Dizej.
- 323. Le 18 octobre 1988, à 17 h 30, un certain nombre de militaires iraquiens ont été vus avec deux véhicules transport de troupes et deux grues, en train d'établir une barricade au point 504-508 de la carte de Sumar.
- 324. Le 18 octobre 1988, des forces iraquiennes ont été vues en train de creuser un canal et des tranchées au point 488-914 de la carte de Marivan.
- 325. Le 18 octobre 1988, des forces iraquiennes ont été vues en train de creuser une tranchée au point 637-878 de la carte de Baneh, d'installer des rouleaux de fil de fer barbelé au point 663-925 de la carte de Nanvar et de construire une route entre les points 664-924 et 670-935 de la carte de Nanvar.
- 326. Le 18 octobre 1988, dans le district de Birval, de nouvelles forces iraquiennes ont été transportées au point 663-804 de la carte de Baneh, en territoire iraquien.
- 327. Dans la nuit du 18 octobre 1988, quelques membres des patrouilles iraquiennes ont traversé la ligne de cessez-le-feu au point 435-913 de la carte de Sardasht et se sont approchés des forces iraniennes.
- 328. Le 18 octobre 1988, 10 militaires iraquiens ont été vus en train d'établir une barricade au point 435-913 de la carte de Marivan.
- 329. Le 18 octobre 1988, des forces iraquiennes ont érigé une tour de guet au poste de Benavsooteh, au point 195-918 de la carte de Marivan.
- 330. Le 18 octobre 1988, des militaires iraquiens ont été vus en train de creuser des tranchées aux points 488-9148 et 384-917.
- 331. Le 19 octobre 1988, à 1 heure, les forces iraquiennes ont ajouté une unité aux chars déjà en position au point 498-560 de la carte de Wahr-e-Anbar.
- 332. Le 19 octobre 1988, à 8 h 50, 20 fantassins iraquiens ont été vus en train de creuser un canal au point 945-355 de la carte d'Ein-Khosh.
- 333. Le 19 octobre 1988, des forces iraquiennes ont été vues en train d'établir 6 barricades au point 420-898 de la carte de Panjvin.

S/20246 Français Page 3

Je vous saurais gré de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent.

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI
